

Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf

Dossier : 6211-24-046

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 26 mai au 10 juillet 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement du parc éolien Des Moulins à Thetford Mines, Kinnear's Mills et Saint-Jean-de-Brébeuf par 3Ci inc.* a pris fin le 10 juillet dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 14 mai 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 26 mai au 10 juillet 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

3Ci inc. prévoit aménager un parc éolien d'une puissance nominale de 156 MW déployée par 78 éoliennes de 2 MW chacune sur des terres privées. Outre la construction des éoliennes, le projet nécessiterait la réfection et la construction de chemins d'accès, la mise en place de lignes électriques souterraines et aériennes de 34,5 kV et la construction d'un bâtiment de service et d'un poste élévateur relié au réseau d'Hydro-Québec par une ligne électrique aérienne haute tension.

Le coût total du projet est estimé à plus de 400 millions de dollars. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2011.

(Extrait du communiqué émis le 26 mai 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation.

Le projet

- L'identification des municipalités partenaires du projet ;
- la compatibilité des projets éoliens avec les milieux habités;
- les suivis sur la qualité de vie et les solutions envisagées lors de problèmes ;
- la différence entre un bruit fixe et un bruit qui oscille ;
- la production de gaz à effet de serre par l'énergie éolienne ;
- l'accès à l'eau potable (source et puits) à Kinnear's Mills ;
- la construction de chemins d'accès ;
- la propriété et le droit d'accès des chemins privés ;
- le paysage ;
- le nombre d'arbres qui seraient abattus ;
- les simulations visuelles présentées initialement au public et celles présentées lors de la soirée d'information ;
- l'information provenant des ministères et des experts ;
- l'objectivité du promoteur lors de ses présentations du projet au public ;
- la possibilité d'une phase 2 ;
- la date d'obtention du certificat d'autorisation et celle du début des travaux.

L'aspect financier

- Les redevances annuelles pour les municipalités touchées ;
- le calcul des redevances en fonction de la rentabilité des éoliennes ;
- les obligations du promoteur au sujet des redevances et du fonds de démantèlement advenant une vente ou une faillite ;
- les retombées économiques directes pour chaque municipalité ;
- l'avantage financier pour les propriétaires terriens ;
- les ententes avec les propriétaires terriens ;
- l'évaluation foncière ;
- l'aperçu des redevances de 3Ci pour ses parcs éoliens existants.

Autres préoccupations

- La réglementation des municipalités et les règlements de contrôle intérimaire (RCI) des MRC ;
- le zonage agricole ;
- les décisions des conseils municipaux en lien avec le projet ;
- l'avenir de la filière éolienne versus l'énergie solaire ou géothermique ;
- les modèles d'éoliennes utilisées au Québec, au Canada et en Europe et leur fiabilité ;
- le financement d'une contre-expertise de l'étude d'impact pour les citoyens ;
- la demande d'audience publique ;
- l'ouverture de centres de consultation supplémentaires ;
- les tribunes de consultation autres que le BAPE ;
- la notion d'acceptabilité sociale ;
- la possible interférence entre les éoliennes et le service Internet fourni par couple ;
- les courants électriques parasites comme cause de mortalité du bétail ;
- la bourse du carbone.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque La Boukinnearie <i>Accès Internet gratuit</i>	120, rue des Églises à Kinneear's Mills
Bibliothèque municipale de Thetford Mines <i>Accès Internet gratuit</i>	671, boulevard Frontenac Ouest à Thetford Mines
La Bibliomagie	844, rue de l'Église à Saint-Jean-de-Brébeuf

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
26 mai 2009	Le Soleil	
26 mai 2009	Le Devoir	
26 mai 2009		La Tribune
27 mai 2009		Courrier Frontenac
3 juin 2009		Courrier Frontenac

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
26 mai 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de Québec et de Chaudière-Appalaches	177	Site du BAPE
9 juin 2009 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires régionaux de Québec et de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	9 juin 2009
Lieu	Maison de la culture (salle multifonctionnelle), 5, rue de la Fabrique à Thetford Mines
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Renée Poliquin, coordonnatrice
Promoteur	M. Robert Vincent, 3Ci M. Jean-François Beaulieu, 3Ci M. Sébastien Goupil-Dumont, 3Ci M. Robert Demers, SNC-Lavalin
Assistance	250 personnes
Durée	3 h 40

Les relations de presse

Deux médias étaient représentés à la séance d'information du 9 juin : l'hebdomadaire *Courrier de Frontenac* et *Radio-Canada* (télévision). De plus, tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public, quelques échanges téléphoniques avec des journalistes ont permis de préciser des aspects du processus de consultation publique.

La revue de presse

Le projet a été couvert par les médias écrits et électroniques de Québec, de Chaudière-Appalaches, de l'Estrie et du Centre-du-Québec. Les médias écrits sont les suivants : *Courrier Frontenac*, *La Nouvelle*, *La Tribune*, *La Terre de chez-nous*, *Radio-Canada* (télé, radio et Internet), ainsi que les stations de radio COOL-FM de Saint-Georges et CFIN-FM de Lac-Etchemin. Parmi les sujets abordés, on faisait mention des caractéristiques du projet et des faits saillants de la séance d'information.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Karine Lavoie

Québec, le 13 juillet 2009

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Renée Poliquin, coordonnatrice